DOC
LE RENDEZ-VOUS
DES MÉDECINS
VAUDOIS

Témoignage

Priver de liberté, pas de santé

Exercer en prison implique d'évoluer dans un environnement singulier. On y découvre des trajectoires souvent marquées par des traumatismes physiques, psychologiques ou sexuels, de la maltraitance, de la précarité, des ruptures sociales et familiales. En tant que médecins, on prend vite conscience que ce lieu concentre les inégalités sociales et de santé.

Pour presque toutes les pathologies, nos patient·es présentent une prévalence largement supérieure à celle de la population générale : troubles psychiatriques, VIH, hépatites virales et maladies chroniques cardiovasculaires, endocriniennes ou respiratoires. Plus de 70 % fument et leur âge biologique dépasse souvent de 10 à 15 ans leur âge réel. La population carcérale vieillit également, et nous suivons désormais des patient·es toujours plus complexes : immunodéprimé·es, greffé·es, dialysé·es ou en situation palliative. À cette lourde charge de morbidité s'ajoutent les effets délétères de l'enfermement, qui contrecarrent souvent nos efforts thérapeutiques : certain·es patient·es en détention préventive passent des mois, parfois des années, enfermé·es jusqu'à 23 heures par jour en cellule.

Une pratique sous contraintes

Ce milieu nous impose aussi de composer avec les contraintes sécuritaires, la violence, la dureté et les règles propres à la détention. L'arrêt des consommations est souvent subi plutôt que choisi, ce qui place notre travail addictologique dans un cadre très différent de l'accompagnement qui se ferait à l'extérieur. Notre pratique est en outre marquée par la proximité directe du monde judiciaire, et notre travail est fréquemment remis en question par nos patient·es et leurs avocat·es ! Par ailleurs, les refus de soins sont légion, ce qui nous met régulièrement face à des considérations éthiques, humaines et médico-légales complexes.

Une pause dans l'errance

L'accès aux soins en prison constitue toutefois une opportunité de santé publique : dépistage, prévention et prise en charge des dépendances. Pour certain·es patient·es, la détention offre une pause dans un parcours marqué par l'errance et les ruptures de soins, et permet parfois de stabiliser des maladies chroniques comme le diabète ou l'hypertension.

Malgré ces difficultés, notre pratique est riche : nous consultons chaque jour dans plusieurs langues et, paradoxalement, en prison, nous voyageons beaucoup. Nous y exerçons une médecine exigeante, au contact des vulnérabilités les plus marquées de notre société. Derrière les murs, nous essayons de rappeler chaque jour qu'une peine privative de liberté ne doit jamais devenir une privation d'accès à la santé.

Dr Constantin Bondolfi
Médecin adjoint, responsable du Secteur médecine pénitentiaire, Département vulnérabilités et médecine sociale, Unisanté

Dr Yoris Demars
Médecin associé, Secteur médecine pénitentiaire, Département vulnérabilités et médecine sociale, Unisanté, et Service de médecine des addictions, Département de psychiatrie, CHUV

Ce contenu peut être utilisé dans un cadre privé ou pour la formation postgraduée et continue. Toute autre utilisation est subordonnée à l'autorisation écrite préalable de la Société Vaudoise de Médecine (SVM), éditrice et détentrice exclusive des droits.